DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7 TÉL. 514 849 4007 COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 mars 2020

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4114-2019.

Rapport annuel 2018-2019 d'Énergir.

Demande de renseignement no. 1 à Énergir par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Énergir par Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).

Le 13 mars 2020 N° de dossier : R-4114-2019 Demande de renseignements n° 1 de SÉ-AQLPA à Énergir Page 1

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DOSSIER R-4114-2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1 À ÉNERGIR

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA RENTABILITÉ DES PROJETS D'EXTENSION DE RÉSEAU

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.1

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076</u>, <u>Énergir-13</u>, <u>Document 2</u>, pages 13-14, Section 2.1 Programme Appareils efficaces – Résidentiel :

De la page 13, ligne 5 à la page 14, ligne 4 :

Ces bons résultats au chapitre des économies d'énergie ont été réalisés avec des coûts totaux réels du programme qui ont excédé de 5 % le budget autorisé. L'écart au niveau des frais d'exploitation s'explique principalement par des coûts réels de suivi et d'évaluation plus importants, qui n'avaient pas été budgétés aux fins de l'établissement des budgets 2017-2018 et qui ont été reconduits en 2018-2019. Toutefois, soulignons que les travaux d'évaluation effectués en 2018-2019 sont en conformité avec le plan d'évaluation entériné par la Régie dans ses décisions D-2016-156 et D-2019-088.

Demande(s):

1.1.1 Veuillez spécifier quels suivis et évaluations auraient été couverts par la prévision 2017-2018 reconduite en 2018-2019 de 31 k\$, et quels suivis et évaluations font partie du réel de 105 k\$ (avec les coûts de chacun).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.2

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076, Énergir-13, Document 2</u>, pages 15-16, Section 2.2 Programme Soutien MFR.

i) Page 15, lignes 1 à 4 :

Un total de 59 ménages à faible revenu ont bénéficié du programme Soutien aux ménages à faible revenu (MFR) au cours de l'année 2018-2019, soit 10 % des participants prévus. Ces résultats s'expliquent en partie par le fait que les coopératives d'habitation qui ont participé au programme étaient des organismes ayant un plus petit nombre de ménages qu'anticipé.

ii) De la page 15, ligne 5 à la page 16, ligne 2 :

l'écart au niveau des frais d'exploitation s'explique principalement par des coûts réels de suivi et d'évaluation plus importants, qui n'avaient pas été budgétés aux fins de l'établissement des budgets 2017-2018 et qui ont été reconduits en 2018-2019. Toutefois, soulignons que les travaux d'évaluation effectués en 2018-2019 sont en conformité avec le plan d'évaluation entériné par la Régie dans sa décision D-2016-156 et D-2019-088.

- **1.2.1** Faut-il comprendre de la citation (i) que les coopératives d'habitation qui ont participé au programme avaient seulement 10% du nombre de ménage à faibles revenus prévus ? Veuillez expliquer.
- **1.2.2** Veuillez expliquer comment il se fait qu'Énergir ne disposait pas d'une information exacte quant au nombre de ménages à faibles revenus des coopératives d'habitation.
- **1.2.3** Y'a-t-il plus d'une cause à la sous-performance (10%) quant au nombre de MFR ayant participé à ce programme? Si oui, énumérer ces causes et quantifier dans quelle mesure chacune de ces causes a contribué à cette sous-performance.
- **1.2.4** Les obstacles identifiés dans la citation (i) et en réponse aux trois sous-questions qui précèdent sont-elles conjoncturelles à 2018-2019 (ou même déjà corrigées) ou plus permanentes ? Veuillez élaborer et expliquer.
- 1.2.5 Dans sa décision D-2019-088, parag. 425-426, la Régie indique qu'Énergir peut, en cas d'écarts majeurs, demander à TEQ la permission d'initier un processus de réévaluation des paramètres d'un programme avant la fin du Plan directeur quinquennal. Énergir envisage-t-elle ou a-t-elle déjà entrepris des démarches en ce sens ? Veuillez préciser. Si tel n'est pas le cas, pourquoi pas ?

N° de dossier : R-4114-2019 Demande de renseignements n° 1 de SÉ-AQLPA à Énergir

Page 3

1.2.6 Veuillez spécifier quels suivis et évaluations auraient été couverts par la prévision 2017-2018 reconduite en 2018-2019 de 7 k\$, et quels suivis et évaluations font partie du réel de 19 k\$ (avec les coûts de chacun).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.3

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076</u>, <u>Énergir-13</u>, <u>Document 2</u>, pages 17-18, Section 2.3 Programme Appareils efficaces – Affaires.

Demande(s):

- 1.3.1 Comment expliquez-vous que le budget de commercialisation de 116% de celui prévu ait amené seulement 73% des participants bruts prévus ? En annexe E, l'on voit qu'une telle disproportion se retrouve quant aux volets Chaudière à efficacité intermédiaire, Chaudière à condensation, Infrarouge, Aérotherme à condensation (et dans une moindre mesure quant au volet Hotte à débit variable), mais pas pour le chauffe-eau à condensation.
- **1.3.2** Comment expliquez-vous les économies unitaires substantiellement supérieures par participant ? Le cas-type sont-ils correctement calibrés ? Sont-ils ou doivent-ils être revus ? Dans votre réponse, veuillez indiquer dans quelles mesure la révision des paramètres des volets Infrarouge et Hottes à débit variable suffit ou non à réduire l'écart prévision/réel des économies unitaires de ce programme.
- **1.3.3** Veuillez spécifier quels suivis et évaluations auraient été couverts par la prévision 2017-2018 reconduite en 2018-2019 de 201 k\$, et quels suivis et évaluations font partie du réel de 17 k\$ (avec les coûts de chacun).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.4

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076</u>, <u>Énergir-13</u>, <u>Document 2</u>, pages 19-20, Section 2.4 Programme Construction et rénovation efficaces.

- **1.4.1** Comment expliquez-vous que le budget de commercialisation de 104% de celui prévu ait amené seulement 75% des participants bruts prévus ?
- **1.4.2** Veuillez spécifier quels suivis et évaluations auraient été couverts par la prévision 2017-2018 reconduite en 2018-2019 de 380 k\$, et quels suivis et évaluations font partie du réel de 169 k\$ (avec les coûts de chacun).

1.4.3 Veuillez indiquer dans quelles mesure la révision des paramètres des volets Rénovation et construction suffit ou non à réduire l'écart prévision/réel des économies unitaires de ce programme.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.5

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076, Énergir-13, Document 2</u>, pages 21-22, Section 2.5 Diagnostics et mise en œuvre efficaces.

Demande(s):

- **1.5.1** Veuillez spécifier quels suivis et évaluations auraient été couverts par la prévision 2017-2018 reconduite en 2018-2019 de 161 k\$, et quels suivis et évaluations font partie du réel de 201 k\$ (avec les coûts de chacun).
- **1.5.2** Veuillez indiquer dans quelles mesure la révision des paramètres du volet Remise au point des systèmes mécaniques suffit ou non à réduire l'écart prévision/réel des économies unitaires de ce programme. Quelle démarche reste à faire quant à la révision des paramètres du volet Encouragement à l'implantation VGE (industriel) ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076, Énergir-13, Document 2</u>, pages 23-24, Section 2.6 Programme Énergie renouvelable.

- **1.6.1** Nous ne comprenons pas votre explication selon laquelle le nombre de participants de 43% de celui prévu serait explicable par une dépense de commercialisation de 95% de celle preuve. Veuillez élaborer. Faut-il comprendre que les coûts de commercialisation qui auraient été nécessaires pour atteindre le nombre de participants prévus auraient dû être considérablement supérieurs à ceux prévus ?
- **1.6.2** Veuillez spécifier quels suivis et évaluations auraient été couverts par la prévision 2017-2018 reconduite en 2018-2019 de 98 k\$, et quels suivis et évaluations font partie du réel de 16 k\$ (avec les coûts de chacun).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.7

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076</u>, <u>Énergir-13</u>, <u>Document 2</u>, page 25, Section 2.7 Programme Innovation efficace.

Demande(s):

- **1.7.1** Le délai de livraison (lag) de chaque cas de participation avait-il été prévu dans la prévision des participants et gains ? Veuillez expliquer votre réponse et expliquer pourquoi la sous-réalisation de ce programme n'avait pu alors être prévue.
- 1.7.2 Veuillez spécifier quels suivis et évaluations auraient été couverts par la prévision 2017-2018 reconduite en 2018-2019 de 98 k\$, et quels suivis et évaluations font partie du réel de 16 k\$ (avec les coûts de chacun).
- **1.7.3** Les suivis et évaluations amènent-ils à une révision des paramètres? Veuillez expliquer.
- **1.7.4** Compte tenu du délai de livraison (lag) propre à ce programme, veuillez indiquer si Énergir estime ou non que celui-ci a atteint ses objectifs en 2018-2019. Veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.8

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0076</u>, <u>Énergir-13</u>, <u>Document 2</u>, page 26, Section 2.8 Sensibilisation efficace.

Demande(s):

1.8.1 Comment évaluez-vous la suffisance ou non des efforts de sensibilisation en 2018-2019 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.9

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0058 Énergir-12</u>, <u>Document 1</u>, Demande et source d'approvisionnements gaziers.

Demande(s):

1.9.1 Veuillez énumérer les approvisionnements reçus de GNR durant l'année 2018-2019, y compris ceux provenant de contrats d'approvisionnements non encore approuvés par la Régie.

Le 13 mars 2020 N° de dossier : R-4114-2019 Demande de renseignements n° 1 de SÉ-AQLPA à Énergir Page 6

- **1.9.2** Veuillez plus précisément énumérer les approvisionnements reçus de GNR durant l'année 2018-2019 de Tidal.
- **1.9.3** Énergir demande-t-elle, au présent dossier de GNR, à la Régie d'approuver ces contrats d'approvisionnements non encore approuvés par la Régie ou d'approuver les approvisionnements en résultant? Veuillez préciser et expliquer le pourquoi de votre réponse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4114-2019, <u>Pièce B-0078, Énergir-14, Document 2, CASEP.</u>

- **1.10.1** Énergir aurai-elle dû appliquer une stratégie de commercialisation plus agressive afin d'atteindre un plus grand nombre de participants au CASEP, vu l'urgence de la transition énergétique ?
- **1.10.2** Plus généralement, la stratégie de commercialisation du CASEP en 2018-2019 a-t-elle été plus agressive qu'antérieurement ? Veuillez élaborer.